

## AUTODIAGNOSTIC « CHUTES DE HAUTEUR »

QUESTIONS A SE POSER		OUI	NON	NC	IDENTIFICATION DE LA SITUATION DANGEREUSE
Comment s'effectue la maintenance des équipements en hauteur (éclairage, vitres, ...) ?					
Comment accède-t'on aux toitures ?					
Les toitures sont-elles en matériaux fragiles ?					
Se sert-on du chariot élévateur pour l'élévation du personnel ?					
Comment se fait l'accès aux racks de stockage.					
Les escaliers	sont-ils munis de rampes ?				
	sont-ils correctement entretenus (nettoyage, état des marches et nez de marches) ?				
	sont-ils encombrés ?				
	sont-ils suffisamment éclairés ?				
Les ouvertures dans les sols	Sont-elles recouvertes d'un système suffisamment solide ?				
	Ouvertes, sont-elles équipées d'un garde corps ?				
Les plates-formes de travail en hauteur sont-elles	de dimensions adaptées ?				
	Equipées de garde-corps si la hauteur de travail est supérieure à 70 cm ?				
	Equipées d'escaliers d'accès ?				
Avez-vous déclaré des accidents de chute de hauteur ?					
Le risque de chute de hauteur est-il pris en compte dans votre « Document Unique » ?					

Echelles	Y-a-t'il interventions à l'aide d'échelles ou d'escabeaux ?				
	Sont-elles régulièrement entretenues et vérifiées avant l'emploi ?				
	Sont-elles correctement utilisées (sol stable, blocage du pied, ...) ?				
Des moyens de fortune (chaise, palettes, empilement divers, ...) sont-ils utilisés pour accéder à des parties hautes (armoires, étagères, éléments élevés de machines, ...) ?					